



VIDE GRENIER

Espace Kermaria

LE FOLGOËT

Dimanche 10 décembre 2017

De 9h à 17h30

Organisé par l'APE de l'école Jacques Prévert de Lesneven

Entrée 1,50 € (gratuit pour les – de 12 ans)

Renseignements et inscriptions exposants :

ape.prevert.lesneven@gmail.com ou **06 95 87 39 29** (jusqu'à 21h)

3 € le mètre linéaire

2 € le portant (non fourni)

Fiche d'inscription vide-grenier LE FOLGOËT 10/12/17

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

Mail :

Nombre de mètres :

Portant : Oui / Non

(Règlement par chèque à l'ordre de APE Jacques Prévert Lesneven)

✓ J'ai lu et j'accepte le règlement (ci-contre)

✓ J'atteste sur l'honneur ne pas avoir exposé à plus de 2 vide-greniers dans l'année

✓ J'ai bien noté qu'aucun remboursement ne pourra avoir lieu à moins d'une semaine du vide-grenier

✓ Je joins obligatoirement une copie d'une pièce d'identité à ma réservation

Fait le : à :

Signature :

Règlement

Vide-grenier Le Folgoët 10 décembre 2017

- 1/ l'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre public
- 2/ les exposants s'engagent à recevoir le public à 9h et de ne pas quitter la salle d'exposition avant 17h
- 3/ les objets et collections déballés appartiennent, et sont sous la responsabilité, du vendeur en cas de vol ou de préjudice
- 4/ les objets fonctionnant à piles doivent être présentés en état de marche afin de les essayer
- 5/ les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements réservés
- 6/ les tables sont louées aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations. Les dommages sont payables immédiatement. Merci de bien vouloir nettoyer vos tables avant de partir
- 7/ l'APE se réserve le domaine de la restauration
- 8/ toute réservation ne sera effective qu'après réception du règlement, **ET de la copie d'une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport ou permis)
- 9/ les priorités d'inscriptions et d'emplacements seront déterminés par ordre d'arrivée des **dossiers d'inscriptions complets** chez l'organisateur
- 10/ il est interdit de fumer dans la salle
- 11/ toute annulation à moins d'une semaine du vide-grenier ne pourra donner lieu à aucun remboursement**